



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GENERAL
PRES LA COUR D'APPEL DE KANKAN

Le Parquet Général près la Cour d'appel de Kankan porte à la connaissance du public que pendant la nuit du 27 au 28 mars 2023 de 22 heures à 03 heures du matin, pour des raisons de délestage électrique, certains jeunes de la Commune urbaine de Kankan, regroupés au sein du mouvement dit « PAS COURANT PAS DORT » ont fait une manifestation d'une grande ampleur suivie d'une violence inouïe dans les quartiers de Bordo, Timbo, Salamani, Kabada I et II, Gare, Kéfina, Missira et Senkefara pour ne citer que ceux-ci, ont barricadé les différents carrefours et brûlés des pneus entraînant ainsi la dégradation de l'asphalte.

Les services de sécurité de la Gendarmerie et de la police nationale ainsi que le service d'incendie et secours appuyés par quelques jeunes volontaires se sont mis à pied d'œuvre pour démanteler les barricades et éteindre les feux allumés par endroits jusqu'au petit matin.

Au cours de cette manifestation et les jours qui ont suivi, 22 personnes ont été interpellées, entendues sur procès-verbal, puis déférées et placées sous mandat de dépôt par le parquet d'instance suivant la procédure de flagrant délit.

Toutefois, parmi les suspects figurent deux (2) mineurs de moins de treize ans (13) qui ont été mis à la disposition de leurs parents sur le fondement de l'article 549 du code de l'enfant.

Les faits articulés contre eux sont entre autres : participation délictueuse à un attroupement non autorisé sur la voie publique, destruction et dégradation d'édifices publics, entrave aux mesures d'assistance et complicité de ces chefs.

Faits prévus et réprimés par les articles 621 et suivants, 523, 599, 19 et 20 du code pénal.

Il est important de signaler que la plupart des quartiers ci-dessus cités sont servis en électricité de 18 heures 30 mn à 6 heures du matin et que ces événements se sont déroulés sous la lumière.

Des renseignements recueillis, il résulte que ces manifestations furent précédées d'une large concertation et d'une bonne coordination d'un certain nombre de jeunes signalés comme instigateurs.

Toujours, dans le cadre de l'enquête de flagrance initiée par les officiers de police judiciaire de la Brigade de recherche et du Commissariat central de police de Kankan, une visite domiciliaire suivie d'une perquisition a été effectuée dans l'après-midi de ce 02 avril 2023 chez le suspect Kabiné Somono Condé, sis au quartier Madina et ce, sur le fondement des articles 63 et 129 du code de procédure pénale.

Enfin, il est à préciser que cette opération a été effectuée en la présence constante de monsieur le Procureur de la république et deux témoins requis à cet effet sous la surveillance du Parquet Général.



Fait à Kankan le 02 Avril 2023

LE PROCUREUR GENERAL

FALLOU DOUMBOUYA